

GRB

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

au capital social de 100 €

77 B RUE DES CHESNEAUX 95160 MONTMORENCY

RCS PONTOISE 948306683

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 18/04/2025

ROMAIN BERTOIS,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 16 Rue Alsace Lorraine 76000 Rouen, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 77 B RUE DES CHESNEAUX 95160 MONTMORENCY à compter du 20/06/2025.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

ROMAIN BERTOIS, Associé Unique

Bostji